

**RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS**  
**« Donnez votre avis & tentez de gagner »**

**Article 1 – Organisateur**

Le présent jeu-concours est organisé par TRANSAVOLD ci-après dénommé « l'Organisateur ».

**Article 2 – Objet du jeu**

Le jeu-concours a pour objectif de recueillir les avis des usagers – clients voyageurs via la diffusion d'un lien dit « mixte » permettant :

- de déposer un avis sur Google, avec commentaire
- de répondre à un questionnaire de satisfaction, tout en laissant un commentaire, via la plateforme Liz

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Les participants sont invités à déposer un avis authentique reflétant leur expérience personnelle. Les avis positifs, neutres ou négatifs sont pris en compte dans les mêmes conditions de participation.

L'attribution des lots est réalisée exclusivement par tirage au sort et est totalement indépendante du contenu, de la note ou de l'appréciation exprimée dans l'avis.

**Article 3 – Durée du jeu**

Le jeu-concours est ouvert du 1<sup>er</sup> juillet 2026 à 00h00 au 31 juillet 2026 à 11h59.

Le tirage au sort sera effectué le vendredi 31 juillet 2026 à 12h00 parmi l'ensemble des participations conformes.

**Article 4 – Conditions de participation**

La participation est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

Pour participer, il convient de :

- déposer un avis sur Google via le lien mixte, avec obligation de rédiger un commentaire sur son expérience de trajet ou répondre au questionnaire de satisfaction Liz.cx en prenant soin d'ajouter un commentaire libre
- réaliser cette action pendant la période du jeu
- renseigner une adresse e-mail valide permettant de contacter le participant en cas de gain.

Une seule participation par adresse e-mail est autorisée pendant toute la durée du jeu, quel que soit le nombre d'avis déposés.

Toute participation incomplète, erronée ou ne permettant pas de vérifier la validité de la participation pourra être annulée.

#### **Article 5 – Désignation des gagnants**

Trois gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participants ayant respecté l'ensemble des conditions de participation.

Les lots mis en jeu sont :

- 1 bon d'achat de 50 € valable chez « Les Mordus du Local » à Morhange
- 1 bon d'achat de 50 € valable chez « Parent'Vrac » à Porcellette
- 1 place pour le concert « Bref » le 2 décembre 2026 au Centre Culturel de Saint-Avold

Les lots ne pourront donner lieu à aucun échange, remboursement ou contrepartie financière.

Avant attribution définitive des lots, l'Organisateur pourra procéder à toute vérification nécessaire concernant la validité de la participation.

#### **Article 6 – Information des gagnants**

Les gagnants seront contactés par e-mail dans un délai de 7 jours suivant le tirage au sort.

Sans réponse dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi de l'e-mail, le lot sera considéré comme perdu et pourra être attribué à un autre participant par nouveau tirage au sort.

#### **Article 7 – Lutte contre la fraude**

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler toute participation frauduleuse ou non conforme au présent règlement.

Toute tentative de participation multiple au moyen de plusieurs adresses électroniques ou de tout procédé visant à contourner la règle d'une participation par personne pourra entraîner l'annulation de l'ensemble des participations concernées.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement serait contraire au bon déroulement du jeu.

#### **Article 8 – Données personnelles**

L'adresse e-mail renseignée par les participants est collectée dans le cadre de l'organisation du présent jeu-concours, notamment pour permettre la réalisation du tirage au sort et la prise de contact avec les gagnants.

Elle pourra également être utilisée afin d'échanger avec les participants dans le but de mieux comprendre leur expérience de voyage et d'identifier d'éventuelles pistes d'amélioration du service proposé.

Les données collectées ne seront ni transmises à des tiers ni utilisées à des fins de prospection commerciale.

Conformément à la réglementation applicable, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles. Toute demande peut être adressée à : [rgpd.tge@transdev.com](mailto:rgpd.tge@transdev.com)

### **Article 9 – Responsabilité**

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement technique, de problème d'accès à Internet, de la plateforme Liz.cx ou de Google, ou de tout événement indépendant de sa volonté empêchant le bon déroulement du jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler le jeu si les circonstances l'exigent.

### **Article 10 – Acceptation du règlement**

La participation au présent jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est disponible sur simple demande auprès de l'Organisateur pendant toute la durée du jeu.